



## Procès verbal de la séance du Conseil Municipal COMPTE RENDU SYNTHETIQUE

*\*Une copie de ce relevé de décisions municipales, est communicable à toute personne présentant une demande écrite à l'attention de Monsieur le Maire de Dommartin.*

L'an DEUX MILLE DIX SEPT

Le DIX HUIT DECEMBRE A VINGT HEURE TRENTE

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, sous la présidence de JEAN-PIERRE GUILLOT, Maire.

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : mercredi 13 décembre 2017

Affichage Mairie : mercredi 13 décembre 2017

Nombre de conseillers	En exercice	23
	Présents	19
	Votants	19

**PRESENTS :** MM GUILLOT Jean Pierre, Mme DUVERNOIS Mireille, M.ROMAND Alain, Mme CESAR Murielle, M.THIVILLIER Alain, Mme LAVET Catherine, M. BADEL Jean Charles, M. de La TEYSSONNIERE Hervé, Mme BARBET Janique, M. EVAUX Denis, M. DREVET Jean Nicolas, Mme LAPALUD Sylvie, Mme PINEDO Léonor, M. ROUX Jérémy, Mme SARZIER Laurence, Mme VIVOT Laetitia, Mme TOURNIER Béatrice, M. BERRAT Jean Louis, Mme PIERA Josiane, M. MABILON Robert.

**ABSENTS EXCUSES :** M.QUINCY Vincent, a donné pouvoir à M. Jean Pierre GUILLOT  
M. de La TEYSSONNIERE Hervé, a donné pouvoir à M. Alain ROMAND  
Mme ROSAT Aurélie, a donné pouvoir à Mme LAVET Catherine  
M. COLDEFY Jean, a donné pouvoir à M. BERRAT Jean Louis

### Ordre du Jour :

**I - Désignation d'un secrétaire de séance : M. Jérémy ROUX**

**II- Informations sur les décisions municipales, prises dans le cadre de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales (en euros TTC)**

N°	OBJET	ATTRIBUT AIRE	DATE DE DECISION	MONTANT TTC
49/2017	Copeaux Bois Maligny	SARL Bois Valorisation	30/11/2017	2 831.10
50/2017	Fourniture et pose d'une porte salle Polyvalente	BOUVIER Matthieu	16/11/2017	1 117.20
51/2017	Couvertine en pierres Puits	SARL Pierres et traditions	30/11/2017	924.00
52/2017	Honoraires location Tabac Presse	SARL Arthur Loyd	16/11/2017	1 800.00

### **III - Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du lundi 06 novembre 2017 :**

Adopté à l'unanimité avec les modifications suivantes :

**Point XV** : Retour de Madame CESAR à 21h30

**Présentation des travaux « 2<sup>ème</sup> tranche » Jardins du Centre par Madame Anne GARDONI, Ateliers Anne GARDONI**

**AFFAIRES GENERALES :**

### **IV - Approbation bail local Abis : projet pizzeria, vente à emporter (vente de four), bar à vins-tapas.**

Rapporteur : Jean Pierre GUILLOT

Lors du conseil municipal du lundi 06 novembre 2017 et après avoir pris connaissance du projet de bail joint en annexe il est proposé aux conseillers de bien vouloir approuver le document présenté et autoriser Monsieur le Maire à le signer et à accomplir toutes les formalités juridiques et financières liées à cet acte.

*POINT AJOURNE : BAIL EN ATTENTE DE REDACTION AGENCE IMMOBILIERE*

### **V - Avenants de travaux Ferme du Prost :**

Rapporteur : Alain ROMAND

Il est demandé aux conseillers de bien vouloir prendre connaissance des avenants joints à la présente note et de donner leur accord sur leurs validations. Ces avenants ont fait l'objet de l'accord de la dernière commission ad hoc Ferme du Prost (05.12.2017).

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Où l'exposé de Monsieur l'Adjoint, et après un état financier complet des marchés de travaux**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Valide** les avenants présentés et approuvés à la commission ad hoc du mardi 05 décembre 2017
- **Autorise** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des marchés liés à l'opération de la Ferme du Prost

### **VI - Désignation des Agents Recenseurs :**

Rapporteur : Alain THIVILLIER

Il est proposé aux Conseillers de bien vouloir approuver le recrutement de quatre agents recenseurs (4 districts) qui seront nommés par arrêté municipal :

- Madame Anaëlle MAGHALAES
- Madame Catherine DUFOURNEL
- Monsieur Alexis DUCARRE
- Monsieur Alexandre VERA

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Où l'exposé de Monsieur l'Adjoint,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Valide** la désignation des agents recenseurs susnommés
- **Autorise** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires au bon déroulement des opérations de recensement

## **VII - Vote de la dotation forfaitaire INSEE 2018 :**

Rapporteur : Alain THIVILLIER

Le recensement de la population 2018 se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018.

Afin de permettre à la commune de réaliser l'enquête nécessaire à cette opération et de procéder au recrutement d'agents recenseurs, l'INSEE versera à la commune une dotation de 4 733,00 euros en compensation. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le versement de cette somme.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Ouï l'exposé de Monsieur l'Adjoint,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Valide** le versement de la dotation INSEE d'un montant de 4 733.00 euros pour l'année 2018
- **Dit** que cette somme sera inscrite en recettes au budget communal 2018
- **Autorise** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités comptables liées à cette décision

## **VIII - Vote de l'indemnité de recensement 2018 :**

Rapporteur : Alain THIVILLIER

Suite au recrutement de 4 agents recenseurs, le Conseil Municipal est dans l'obligation de fixer les indemnités allouées aux agents recenseurs dans le cadre de leur désignation par arrêté municipal. Il est proposé les montants suivants :

- Une somme forfaitaire de 800,00 euros brut pour chaque secteur collecté (environ 250 logements).
- Une prime de 340,00 euros brut pour chaque agent ayant recensé l'intégralité de son secteur.
- En cas de désistement d'un des agents, la somme attribuée sera redistribuée aux agents prenant en charge une part supplémentaire de collecte.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Ouï l'exposé de Monsieur l'Adjoint,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Accepte** la proposition de rémunération des agents recenseurs présentées
- **Dit** que chaque agent recenseur, en fonction du travail réalisé, bénéficiera de ces indemnités pour la campagne 2018
- **Autorise** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires au recrutement et au défraiement du personnel

## FINANCES :

### **IX -Subvention exceptionnelle ARAPED :**

Rapporteur : Murielle CESAR

Compte tenu des différents travaux réalisés par l'ARAPED cette année sur le patrimoine communal, il est proposé aux Conseillers de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle concernant la modification du contrat d'assurance de l'association au titre de la responsabilité civile des dirigeants soit 150,00 euros.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Ouï l'exposé de Madame l'Adjointe**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Accepte** le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association ARAPED
- **Dit** que cette somme sera imputée au budget communal 2017, en dépenses
- **Autorise** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités comptables liées

### **X - Amendes de Police 2017 :**

Rapporteur : Alain THIVILLIER

Lors de son conseil municipal du 19 juin 2017, la commune a déposé une demande d'aide au Conseil Général au titre de la répartition du produit des amendes de police. Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Départemental doit procéder à la répartition du produit des Amendes de Police entre les communes de moins de 10 000 habitants compétentes en matière de voirie pour des travaux liés à la sécurité routière (ralentissement véhicule et sécurité piétons).

Ces travaux d'aménagement sont estimés à 100 000,00 euros HT environ.

Par courrier du 02 décembre 2017, il a été annoncé à la Commune de Dommartin l'attribution d'une somme de 8 334.00 euros à ce titre.

Il est donc demandé aux Conseillers de bien vouloir approuver le versement de cette subvention à la commune.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Ouï l'exposé de Monsieur l'Adjoint,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Accepte** la subvention accordée par le Conseil Départemental au titre des amendes de police
- **S'engage** à réaliser les travaux liés au projet présenté dans le cadre de cette demande de subvention
- **Dit** que la somme de 8 334.00 euros HT sera imputée en recettes au budget communal 2017
- **Autorise** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités liées à cette décision

### **XI - Mission d'Ingénierie concernant l'audit énergétique :**

Rapporteur : Laurence SARZIER

Suite à la thermographie réalisée sur les bâtiments de l'Ecole Bernard CLAVEL et après la réalisation de devis complémentaire sur les audits énergétiques liés, il est proposé aux conseillers de bien vouloir approuver le devis de la société ISB joint en annexe.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**Ouï l'exposé de Madame la Conseillère Municipale,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Valide** le devis complémentaire de la société ISB présenté, d'un montant de 3 800.00 euros HT
- **Autorise** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités liées à cette décision

**XII - Dissimulation des réseaux secs :**  
Rapporteur : Alain ROMAND

Suite à la proposition de travaux faite par le SYDER concernant l'opération de dissimulation des réseaux citée et après présentation il est proposé aux Conseillers de bien vouloir valider le montant estimatif proposé et rédigé selon les éléments techniques présentés et sur la base des coûts moyens constatés sur les chantiers de dissimulation récents réalisés par le SYDER. Ce montant inclus les frais de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre. Conformément aux modalités d'intervention du SYDER, la participation financière communale définitive prendra en compte le coût réel de l'opération, ainsi que les taux définitifs de répercussion et d'abattement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**Ouï l'exposé de Monsieur l'Adjoint,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Valide** le devis détaillé du SYDER d'un montant de 14 163.00 euros TTC
- **Dit** que la charge communale sera échelonnée sur 15 ans.
- **Autorise** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités liées à cette décision

#### **DIVERS**

**XIII -Communauté de Communes des Pays de l'Arbresle : Approbation du rapport gestion des déchets 2016 :**  
Rapporteur : Laurence SARZIER

Comme chaque année, je vous envoie le rapport annuel 2016 sur le service public des déchets à présenter à votre prochain conseil municipal.

« Selon l'article 2 du décret du 11 mai 2000, les Maires doivent présenter à leur conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**Ouï l'exposé de Madame la Conseillère Municipale**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Approuve** le rapport de gestion des déchets 2016 transmis par la Communauté de Communes des Pays de l'Arbresle
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les formalités administratives liées à ce vote

**XIV - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif SUEZ 2016.**  
Rapporteur : Jean Louis BERRAT

Il est demandé aux membres du Conseil de bien vouloir approuver le rapport joint en annexe.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**Ouï l'exposé de Monsieur le Conseiller Municipal,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Approuve** le rapport présenté sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif SUEZ 2016
- **Charge** Monsieur le Maire de tous les actes administratifs liés à cette décision

#### **XV - Rapport de la Commission Locale des Charges Transférées : Point Information Jeunesse**

Rapporteur : Alain ROMAND

Les Conseillers voudront bien connaissance du rapport de la CLECT du 14 novembre 2017 concernant le Point Information Jeunesse et le valider le cas échéant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle n° 30-2017 du 16 février 2017 fixant la composition et le règlement intérieur de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du Pays de l'Arbresle;

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle n° 01-2017 du 16 février 2017 approuvant le transfert de la compétence « L'information jeunesse dont la création et la gestion d'un point information jeunesse communautaire.

Considérant que la CLECT a procédé à l'évaluation des charges transférées relatives au point d'information jeunesse de la commune de l'Arbresle.

Considérant que le rapport de la CLECT a été adopté à l'unanimité lors de la séance du 14 novembre 2017.

Considérant la nécessité pour les communes membres de se prononcer sur le rapport de la CLECT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Ouï l'exposé de Madame l'Adjoint,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Approuve** le rapport de la CLECT en date du 14 novembre, tel que annexé à la présente délibération,
- **Charge** Monsieur le Maire de la notification de la décision du Conseil Municipal au Président de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle
- **Autorise** Monsieur le Maire à remplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **XVI - Présentation du projet de mise en place de conteneurs enterrés route des Bois Communauté de Communes des Pays de l'Arbresle :**

Rapporteur : Jean Pierre GUILLOT

La commune de Dommartin a sollicité la Communauté de Communes suite aux difficultés de stockage des déchets relevés sur le parking de la Salle Polyvalente. L'évolution des nouvelles constructions, avec la création de commerces et de logements nécessite désormais la mise en place de conteneurs enterrés sur la route des Bois.

C'est pourquoi il est proposé aux Conseillers de bien vouloir étudier le projet joint en annexe concernant l'implantation de trois conteneurs enterrés : un pour les ordures ménagères, un pour la collecte sélective, et un pour le verre (déjà existant en aérien). Le coût total d'investissement serait de 16 828.12 euros HT (hors génie civil). La commune participerait alors à hauteur de 25 % soit 4 207.03 euros HT (prise en charge du génie civil par la CCPA de 1 500 euros HT par conteneur).

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Approuve** le projet présenté, de mise en place de trois conteneurs enterrés sur la route des Bois
- **Valide** la prise en charge par la commune à hauteur de 4 207.03 euros HT
- **Charge** Monsieur le Maire de la notification de la décision du Conseil Municipal au Président de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle
- **Autorise** Monsieur le Maire à remplir toutes les formalités comptables et administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Informations et questions diverses :**

- **Devis Portes : Salle des Humberts, Foot, Tennis**

**Le Maire, Jean-Pierre GUILLOT**